



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Indemnité de départ en retraite des enseignants du privé sous contrat

Négociations enfin constructives !

En juillet 2008 le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, avait fait opposition à l'accord sur l'indemnité de départ en retraite dégressive des enseignants des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale, accord signé par certains syndicats (CFDT...) satisfaits des maigres propositions patronales.

Le 28 novembre 2008 les négociations du **SYNEP CFE-CGC** ont abouti à une avancée significative :

- la prolongation de la période de dégressivité, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010, avec une indemnité de 10% du dernier salaire,
- le versement d'une indemnité complémentaire de retard de 10% des sommes prévues à tous les bénéficiaires n'ayant pas à ce jour perçu leur indemnité et partis entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008.

Sur ces nouvelles bases, un nouvel accord, bien plus satisfaisant que le précédent, sera signé par la majorité des organisations syndicales et mis en application dans les prochains jours.

Le 1er décembre 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Mépris de la santé des enseignants !

Le **SYNEP CFE-CGC** avait déjà constaté, mais c'est un secret de polichinelle, que la santé morale et matérielle des enseignants semblait être le cadet des soucis de leur administration de tutelle, mais force est de rajouter que cette administration méprise aussi leur santé physique.

En effet, dans toutes les entreprises, la législation du travail impose une visite médicale annuelle. A l'Éducation Nationale il n'en est rien depuis des lustres. L'enseignant côtoie une population diversifiée et fragile avec laquelle il peut involontairement échanger toutes sortes de maladies contagieuses sans que quiconque ne semble s'en inquiéter.

Le **SYNEP CFE-CGC** exige, pour les enseignants du privé sous contrat avec l'Éducation Nationale, l'accès aux contrôles médicaux et ainsi l'égalité de traitement avec leurs collègues de l'enseignement totalement privé, soumis, eux, aux règles de la législation du travail.

Le 2 octobre 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Prime de 500 Euros !

Le gouvernement vient de décider de donner une prime de 500 Euros à tous les enseignants sous contrat qui choisiraient de faire au moins 3 Heures Supplémentaires Année (HSA).

La première réaction est, bien évidemment, de se réjouir du coup de pouce, cependant éphémère, ainsi donné à leur pouvoir d'achat.

Mais le **SYNEP CFE-CGC** met en garde les enseignants.

Dans le privé sous contrat les HSA ne sont pas la solution à la non revalorisation de leurs salaires car elles mettent au chômage certains de leurs collègues tout en décuplant le stress généré par une politique éducative nationale en pleine confusion.

Il semble d'ailleurs que les enseignants l'aient bien compris puisque l'État tente soudainement de les acheter avec cette prime de 500 Euros.

Le **SYNEP CFE-CGC** demande, encore et toujours, une véritable politique d'emploi et de salaires correspondant aux besoins effectifs des professeurs et des élèves.

Le 3 septembre 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

« Privatisation » dans l'enseignement privé sous contrat

Le **SYNEP CFE-CGC** se réjouit de l'accord dernièrement signé avec le collègue employeur de l'enseignement privé (la FNOGEC et les syndicats de chefs d'établissement), contrairement à d'autres syndicats, à savoir rendre le point des grilles salariales indépendant de celui de la Fonction Publique.

Les personnels de droit privé, de services administratifs et économiques, personnels d'éducation et documentalistes (PSAEE) employés dans les établissements privés sous contrat vont enfin pouvoir négocier eux-mêmes leur pouvoir d'achat et ne plus être forcés de s'en remettre au bon vouloir de l'État avec lequel ils n'ont aucun lien.

Ainsi, ce vendredi 29 août, le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, a négocié et obtenu une augmentation salariale de près de 3%, applicable dès septembre.

Le 29 août 2008



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Heureuse naissance d'une convention collective

Le **SYNEP CFE-CGC** salue avec grand plaisir la naissance de la convention collective pour l'enseignement privé hors contrat.

Et pourtant en novembre 2007 le **SYNEP CFE-CGC** était le seul syndicat à avoir refusé de signer le résultat de 25 ans de négociation à cause d'un article intolérable préconisant une minoration pérenne des salaires dans certains établissements.

Le 28 août 2008 la convention a été étendue avec, à la demande de la **CFE-CGC**, l'exclusion de cet article, comme étant contraire au principe « à travail égal, salaire égal ».

Le **SYNEP CFE-CGC** s'en réjouit et sera donc signataire de cette convention qui entre en vigueur au 1er septembre 2008

Le 28 août 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué intersyndical

SNEC-CFTC, SYNEP CFE-CGC, SNPEFP-CGT, FNEC FP FO

IDR

Une nouvelle convention adoptée sans négociation

Le vendredi 11 juillet 2008, le ministère de l'Éducation Nationale (MEN) réunissait tous les partenaires sociaux, Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC), fédérations patronales et organisations syndicales représentatives de droit pour négocier une nouvelle convention sur l'IDR (Indemnité de Départ à la Retraite) pour les maîtres des établissements privés sous contrat.

Rappelons que suite à la loi dite Censi de janvier 2005 une première convention était signée par le SGEC, la FNOGEC, le CNEAP, la FFNEAP, les syndicats de chefs d'établissements, ainsi que la FN-SPELC et la FEP CFDT pour les syndicats de maîtres ; le SNEC-CFTC, bien qu'ayant participé aux négociations avait refusé d'entériner cette convention. Celle-ci était devenue caduque suite à une décision de la Cour d'Appel de Paris qui avait jugé que la négociation n'était pas valable dans la mesure où l'ensemble des organisations syndicales représentatives de droit n'avaient pas été convoquées à la négociation comme l'oblige le Code du travail, ce que le SNEC-CFTC, la FNEC FP FO, le SNPEFP-CGT et le SYNEP CFE-CGC avaient dénoncé sans être entendus.

D'entrée de jeu, le représentant du SGEC souligna qu'il n'était pas question de négocier quoi que ce soit et que l'urgence (mot qui pourtant jusqu'à ce jour ne faisait pas partie du vocabulaire de l'institution dans le cadre du dossier de l'IDR) imposait la signature de l'ancienne convention. Il fut en cela suivi par les signataires de la convention de 2005. Il s'agissait en fin de compte de valider, sous la tutelle du MEN, une convention déjà écrite ailleurs.

La pseudo-négociation se termina donc après seulement 45 minutes et les signataires de la première convention invalidée procédèrent à la signature à l'identique de l'accord de 2005.

Devant ce mépris des partenaires sociaux, devant ce manque de respect pour les organisations syndicales des salariés non invitées en 2005, et l'ensemble des maîtres de l'enseignement privé, dont ils défendent les droits, devant l'irresponsabilité des signataires qui entendraient supprimer d'un seul coup les droits dont les maîtres bénéficiaient avant 2005*, les quatre organisations syndicales représentatives SNEC-CFTC, SYNEP CFE-CGC, SNPEFP-CGT et FNEC FP FO ont décidé de faire valoir leur droit d'opposition à cette convention et demandent à nouveau au MEN de réunir à la rentrée les partenaires sociaux pour une vraie négociation.

**Un maître ayant 30 années d'ancienneté dans le même établissement avant la Loi Censi du 1er janvier 2005 touchait une IDR correspondant à 2 mois de salaire s'il avait pris sa retraite avant cette loi.*

Prenant sa retraite le 3 janvier 2005, il ne touche plus que 1,5 mois d'IDR.

Prenant sa retraite le 1er janvier 2007, il ne touche plus qu'une IDR correspondant à 60% d'un mois de salaire... Et à partir de 2010, il n'aurait plus rien si la convention s'appliquait !

le 21 juillet 2008.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Lycée : DARCOS réinvente l'eau tiède

Le 11 juin 2008 le ministre de l'Education, Xavier Darcos, a réussi un tour de force en faisant signer, à une majorité de syndicats, un document dont une grande partie du contenu peut se résumer par : on veut **désormais** « assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée ».

Le **SYNEP CFE-CGC** avait toujours cru que c'était déjà l'objectif de l'Education Nationale !

Le **SYNEP CFE-CGC** s'interroge sur l'utilité de ces types de textes, aux contenus consensuels et triviaux, qui font perdre du temps en négociations sans faire avancer les réformes attendues.

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle qu'actuellement la seule réforme en profondeur qui servirait les lycéens, et donc l'ensemble des professionnels, est la mise en place d'un organisme, indépendant de l'Etat, évaluant et surtout contrôlant la valeur qualifiante des diplômes décernés ; à moins que l'objectif réel du gouvernement ne se résume qu'à distribuer des diplômes, à la grande satisfaction, à court terme seulement, des élèves et des parents !!

Le 19 juin 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de Presse

Bac + 5 pour les enseignants !

Après les annonces faites à propos du prétendu nouveau niveau de recrutement des futurs maîtres de l'Éducation nationale le **SYNEP CFE-CGC** s'étonne de constater que le gouvernement fasse encore référence à un bac, qui n'a plus aucune valeur depuis bien longtemps, pour tenter de remédier à la dégénérescence de son système éducatif ;

Bac+2 ou +5, voire plus ! Et alors ? Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que les aptitudes à exercer un métier, quel qu'en soit le domaine, ne sont pas systématiquement liées à un temps passé sur les bancs d'une école, fut-elle universitaire, mais dépendent essentiellement des compétences accumulées ;

Au sujet des futurs maîtres le **SYNEP CFE-CGC** s'intéressera donc plus à leurs futures compétences acquises qu'à leur durée d'études.

Ceci étant, le **SYNEP CFE-CGC** demande que, pour tous ses diplômés, la France abandonne cette référence au bac, gage souvent d'un temps passé à passer le temps, pour enfin créer des **certificats de compétences** aux contenus clairement définis... bien qu'à tous les échelons de la vie politico-économique il soit plus tranquilisant de continuer à rester dans un flou artistique au sujet des compétences réelles de chaque citoyen !

Le 4 juin 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de Presse

École primaire privée sous contrat : réforme sournoise !

École primaire privée sous contrat : réforme sournoise !

Le **SYNEP CFE-CGC** prend acte de la volonté ministérielle de lutter contre l'illettrisme croissant en modifiant les programmes du primaire désormais exclusivement centrés sur les fondamentaux.

Mais le **SYNEP CFE-CGC** constate qu'une fois de plus un ministre (ici Darcos) profite de la mise en place d'une réforme qui semblait partir « d'un bon sentiment » pour faire passer, en douce, une modification du statut de l'enseignant, **modification sans rapport avec l'objectif avoué.**

En effet :

-d'une part les heures hebdomadaires de soutien discutable, mises en place, sont telles que chaque maître pourrait être amené à les faire dans un autre établissement scolaire que le sien, sans indemnité ni de transport ni de temps de déplacement ;
-d'autre part la réforme annualise un quota d'heures de service. L'annualisation signifie que certaines heures de travail pourraient être imposées même pendant les vacances scolaires !

Professeurs des écoles privées sous contrat, rejoignez donc le **SYNEP CFE-CGC**, et si vous hésitez à vous manifester souvenez-vous que ce qui est possible dans les textes finit toujours par devenir réalité !

Le 11 mai 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de Presse

Non au chômage des maîtres

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que les suppressions de postes d'enseignants du secondaire sous contrat n'entraînent pas de suppressions d'heures de cours pour les élèves puisque les postes supprimés sont transformés en heures supplémentaires annuelles (à redistribuer pour améliorer le pouvoir d'achat !).

Le **SYNEP CFE-CGC** constate donc que certains maîtres de l'enseignement privé sous contrat seront mis au chômage pour permettre à ceux qui restent d'avoir la possibilité d'augmenter leur pouvoir d'achat en faisant les heures supplémentaires promises par le Gouvernement.

Mais tout le monde sait que transmettre des savoirs dans de bonnes conditions, surtout dans certains établissements où chaque heure de cours décuple le stress, c'est, justement, ne pas faire d'heures supplémentaires.

Le **SYNEP CFE-CGC** invite donc ses adhérents à refuser de faire les heures supplémentaires annuelles proposées. Cette action n'empêche pas de participer aux manifestations « unitaires/multi-revendications » annoncées par d'autres syndicats, mais elle est la seule qui puisse contraindre le Gouvernement à ne pas mettre au chômage certains de ses maîtres du privé sous contrat et à installer de nouveaux maîtres sur les heures libérées par les départs à la retraite.

Le 3 mai 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué CFE-CGC

Retraites : manifestation du 22 mai 2008

Rendez-vous 2008 sur les retraites : l'essentiel reste à faire !

La CFE-CGC appelle à la manifestation du 22 mai avec l'ensemble des autres organisations syndicales pour exiger, dans le cadre du rendez-vous 2008 sur les retraites, une consolidation concrète du système par répartition.

Le texte d'orientation du 28 avril 2008, remis par le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, comporte selon la CFE-CGC des risques d'affaiblissement du niveau des retraites des salariés.

La CFE-CGC n'a jamais été opposée à l'allongement de la durée d'activité pour faire face au besoin de financement du régime de retraite lié au vieillissement de la population. Cependant le passage à 41 annuités suppose des pré-requis qui ne sont pas pris en compte aujourd'hui :

- Un taux d'emploi des seniors plus élevé au moins conforme à l'objectif de Lisbonne qui est de 50% en 2010.
- La prise en compte de la pénibilité au travail.

De surcroît, nous savons bien que le seul allongement de la durée d'activité n'est pas de nature à pérenniser notre régime. Il est impératif d'assurer un financement pérenne du Fonds de Réserve des Retraites qui a pour objectif de lisser les efforts à horizon 2020 pour les jeunes générations. Il est par ailleurs indispensable d'élargir l'assiette des cotisations pour financer l'ensemble de la protection sociale. Or cet aspect financement n'est pas du tout abordé dans le document d'orientation.

Bien sûr il y a des éléments du texte qui vont dans le bon sens, mais ce n'est pas suffisant pour restaurer la confiance des français, et plus particulièrement des jeunes générations, dans notre système par répartition.

Pour la CFE-CGC, les facteurs de risques sont trop importants, des efforts sont une fois de plus demandés aux seuls salariés, sans aucun garde-fou. Augmenter la durée de cotisation en l'état conduit inéluctablement à baisser encore davantage le niveau des retraites, puisque cela revient à durcir les conditions d'accès au taux plein, sachant qu'aujourd'hui les deux tiers des salariés ne sont déjà plus en activité au moment où ils liquident leur retraite.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de Presse

Le piège des HS

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que, dans l'enseignement privé sous contrat, l'État remplace des CDD par des heures supplémentaires. Si cette mesure n'affecte pas les emplois du temps des élèves qui ne perdent aucune heure de cours, elle affecte fortement le moral des enseignants.

En effet, outre ceux en CDD qui se retrouvent au chômage, les autres, qui gardent leur poste, sont face à un dilemme :

-soit ils refusent de faire des HS et l'on en voit déjà à qui l'on promet des rétorsions de tous ordres (par exemple emplois du temps à trous...)

-soit ils acceptent de faire de nombreuses HS (dont le quota n'est plus limité) et non seulement ils savent qu'ils contribuent à mettre au chômage d'anciens collègues mais, de plus, ils accèdent à l'idée fautive qu'enseigner, jusqu'à présent, c'était travailler peu et sans stress !

Le **SYNEP CFE-CGC** est très attentif aux pressions que subissent les enseignants qui refuseraient de faire des heures supplémentaires et collecte, d'ores et déjà, les types de brimades qui en découlent.

Le 17 avril 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de Presse

HSA : tu veux ou tu veux pas ?

Le ministère a transformé bon nombre d'heures de cours en HSA (Heure Supplémentaire Année), sans définir le moindre garde-fou au sujet de leur répartition au sein des équipes pédagogiques.

Le **SYNEP CFE-CGC** met en garde contre ce surcroît de pouvoir donné aux directeurs et contre les dérives qui ne vont pas manquer d'en découler ça et là. En effet, la distribution des HSA est un nouveau moyen de pression donné à chaque directeur, tant contre ceux qui veulent en faire que contre ceux qui n'en veulent pas puisque ces HSA s'intégreront dans un emploi du temps aménagé selon la seule volonté du chef d'établissement.

Chaque fois qu'un directeur dira « tu veux ou tu veux pas ? » si le maître ne sait pas très bien ce qu'il entend par là, la réponse se lira sans doute clairement dans son emploi du temps !

Le **SYNEP CFE-CGC** demande donc à ce que les emplois du temps soient placés sous le contrôle des représentants du personnel.

Le 8 avril 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse intersyndical

Enseignement privé... de prud'homales

Une rumeur s'amplifie dans l'enseignement privé : les maîtres des établissements privés sous contrat d'association ne seraient plus ni électeurs ni éligibles au scrutin prud'homal de décembre 2008.

Le 14 mars 2008, **le SNEC-CFTC, le SNEPL-CFTC, le SYNEP-CFE-CGC, le SNPEFP-CGT et la FNEC-FP-FO**, réunis en intersyndicale, dénoncent avec force les attaques des responsables de l'enseignement catholique qui touchent à ce droit fondamental.

Plus de 140.000 maîtres sont concernés alors qu'ils sont sous la subordination de leur chef d'établissement de droit privé.

Le 14 mars 2008

Contacts

CFTC : Claude RAOUL 01.53.94.79.00

CFE-CGC : Evelyne CIMA 06.11.88.48.69

CGT : Jacques DANIEL 06.75.79.59.51

FO : Joëlle ROTRE 06.16.74.16.75



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de Presse

**CGT et CFE-CGC : grève
à la « Fondation des Orphelins d'Auteuil »**

Depuis plusieurs années, cette noble institution (4000 employés, 500 cadres, 9000 jeunes) a orienté le dialogue social dans une démarche où les partenaires sociaux, représentant les employés et les cadres, ne seraient plus là que pour enregistrer les choix d'une direction générale intransigeante.

Malgré de nombreuses tentatives d'ouverture et de propositions pertinentes des divers syndicats, CFTC, CGT, **CFE-CGC**, la « **Fondation des Orphelins d'Auteuil** » limite son « avancée sociale » à ses choix sans donner ne serait-ce que l'impression de respecter les collaborateurs qu'elle emploie, et encore moins les syndicalistes qui en défendent les intérêts.

La CGT organise une grève le 20 mars 2008 pour dénoncer à la fois le fonctionnement de ce « partenariat social où seule la CFDT est à l'aise », et pour sensibiliser le plus grand nombre au recul social engagé par la Fondation dans la gestion de ses 1200 éducateurs.

De son côté la **CFE-CGC** appelle également à la grève d'autant que les cadres, laissés pour compte dans les négociations, n'obtiennent pas la révision de leur statut malgré une demande renouvelée sans cesse depuis 6 ans, et restent taillables et corvéables à merci face à une Fondation qui préfère montrer sa surdité à leur égard.

Le 6 mars 2008



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Vote des NI-NI aux prud'homales

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que ses NI-NI sont les enseignants du privé sous contrat d'association avec l'Etat qui sont devenus NI fonctionnaires NI agents de droit privé ; rien en quelque sorte !

Le **SYNEP CFE-CGC** constate que le ministère du travail envoie actuellement une note, sans argumentation sérieuse, à l'adresse des chefs d'établissements et des autres ministères pour sembler se convaincre du fait que ces NI-NI ne sont aussi NI électeurs NI éligibles aux élections prud'homales.

Le **SYNEP CFE-CGC** exige que ces personnels, dont le statut est de plus en plus flou, ne perdent pas, aussi, le droit de vote aux prud'homales.

Le 28 février 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Le CCP présenté au Ministère de l'Education nationale

Les syndicats **SYNEP CFE-CGC** (enseignement privé) et **F&D CFE-CGC** (formation) ont été reçus le 19 février 2008 à la Direction de l'Enseignement Privé du ministère de l'Education.

Ils ont évoqués le fait que l'Education nationale ne semblait se préoccuper que de la formation de ses propres enseignants ignorant qu'il existait, dans la Nation, un ensemble bien plus vaste de personnes transmettant des savoirs.

En effet, l'Education nationale forme par exemple ceux qui souhaitent devenir « plombiers » sans pour autant qu'ils deviennent tous, un jour, agents de l'Etat ; mais elle ne forme pas ceux qui souhaitent devenir « transmetteurs de savoir » sous prétexte qu'elle dit former ses propres enseignants.

Il y a là une discrimination dans l'apprentissage des métiers que le **SYNEP CFE-CGC et F&D CFE-CGC** ont fait partager à leur interlocuteur.

Pour pallier ce manque patent, ces deux syndicats **CFE-CGC** proposent donc la création d'un CCP (Certificat de Compétences Pédagogiques) ouvert à tous ceux qui souhaitent transmettre des savoirs, sous une forme ou sous une autre.

Le 20 février 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Enseignement privé sous contrat (statut)

Lettre au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Le **SYNEP**, Syndicat National de l'Enseignement Privé **CFE-CGC**, que je préside depuis quatre ans, suit avec attention vos propositions et déclarations depuis votre campagne électorale et est très attentif aux chantiers que vous mettez en œuvre.

Votre souci de la jeunesse française est constant et votre engagement pour elle, par l'éducation, est permanent. Cette jeunesse est l'âme et le devenir de notre Nation. L'éducation et l'enseignement en France passent par trois pôles.

La famille est le premier pôle de cette ambition qui consiste à faire passer un enfant de ce statut d'enfant à celui d'un individu libre et capable de choix. Cette famille est mal en point en France et il est évident qu'une profonde réflexion la concernant doit se faire.

Le second pôle est l'enseignement public. Souvent décrié, souvent malmené, il est servi par des professeurs et des personnels que vous connaissez puisque vous les rencontrez, et qui ont besoin que la Nation les identifie et les reconnaisse. Votre « lettre aux éducateurs » est la reconnaissance que vous avez choisie et le Ministre DARCOS et la Ministre PECRESSE œuvrent dans le meilleur sens possible.

Le troisième pôle est l'enseignement privé. Depuis longtemps, la France fait le choix d'avoir cet outil complémentaire à l'éducation qu'elle propose aux français. Les enseignants qui font le choix de professer dans cette voie ne sont pas des privilégiés : ils choisissent le caractère propre de ces établissements où les projets pédagogiques et humains sont particuliers et leur investissement répond à leur vision et à leur choix d'enseigner. Cet enseignement privé peut être confessionnel ou non, et la palette existante permet aux maîtres de transmettre leur savoir au sein d'équipes liées par un même choix.

Ces enseignants n'ont pas choisi d'être fonctionnaires, sinon ils seraient dans l'enseignement public. Ils ont choisi une voie qui est mal identifiée et mal balisée.

Jusqu'en 2005, ces professeurs étaient liés à leurs établissements contractuellement, et ils étaient totalement participants à la mission et aux choix de ces écoles ou collèges, certes en tant qu'agent de l'Etat, mais totalement reconnus comme faisant partie de ces établissements. Leur engagement social les fait élus au Comité d'Entreprise, au CHSCT, délégués du Personnel, délégués syndicaux et conseillers prud'homaux.

Depuis la Loi « CENSI », ces serviteurs de l'enseignement sont plus ou moins assimilés aux fonctionnaires. Leurs litiges relèvent des Tribunaux Administratifs. Et en même temps ils peuvent toujours être élus au Comité d'entreprise, au CHSCT, et Délégués du Personnel, un syndicat peut toujours les mandater. Mais d'après les ministères du Travail et de l'Education Nationale ils ne pourraient désormais plus être électeurs et éligibles aux élections prud'homales.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Le **SYNEP CFE-CGC** vous propose de bien vouloir associer vos équipes à sa démarche de clarification du statut des enseignants du privé. Il est important qu'un chantier de réflexion s'ouvre sur ce métier particulier qui concerne 120000 professeurs. Les professeurs de l'enseignement privé ne travaillent pas tous au « Couvent des oiseaux » et leur métier comporte des réalités aussi difficiles que celles de leurs collègues de l'enseignement public. Seulement aujourd'hui, la dynamique semble plutôt être de les intégrer dans le fonctionnariat plutôt que dans la reconnaissance de leur réalité. A terme cette dynamique mortifère verrait l'enseignement privé mourir du tiraillement entre la nature du statut de ses maîtres et la réalité propre de l'enseignement privé dont la première qualité est un projet éducatif que vous connaissez.

Monsieur le Président de la République, vous êtes homme à clarifier les situations. Vous appelez un chat un chat, un voyou un voyou. Vous démontrez depuis votre accession au premier mandat de France la volonté d'être vrai. Le **SYNEP CFE-CGC** sollicite de la bienveillance que vous portez au devenir de cette jeunesse d'ouvrir une réflexion vraie sur le statut des professeurs de l'enseignement privé (qui ne se limite pas à l'enseignement catholique), afin, « in fine » de pouvoir définir peut être les marques de la réalité de ce métier. Notre syndicat se met à votre disposition pour travailler à ce chantier souhaité.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Philippe de MARTHE

Le 20 février 2008



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Site de notation des enseignants

www.note2be.com

Le **SYNEP**, syndicat national de l'Enseignement privé de la **CFE-CGC**, ne s'étonne pas de voir apparaître un site privé de notation des enseignants. C'est une dérive encouragée de longue date par le laxisme (ou la volonté politique) de certains gouvernements.

Ce qui surprend le **SYNEP CFE-CGC**, c'est la réaction, à chaud, du ministre de l'Éducation nationale qui se contente de s'offusquer d'une telle pratique, se dit de tout cœur avec les enseignants, et monte au créneau en annonçant... qu'il a saisi la CNIL afin qu'elle enquête à propos de la légalité d'installation de ce site.

Le **SYNEP CFE-CGC** aurait préféré voir un ministre ouvrir une cellule de crise dans laquelle des juristes auraient rappelé aux enseignants mis en cause qu'une voie judiciaire légale existe ; qu'elle leur permet de déposer plainte contre les auteurs et les responsables du site ; que le ministère les aidera et les accompagnera dans leurs démarches.

Le **SYNEP CFE-CGC** conseille à toutes les personnes concernées de porter plainte contre X, par lettre RAR, auprès du Procureur de la République.

Le **SYNEP CFE-CGC** se réserve le droit de porter également plainte.

Le 16 février 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

École le samedi

Le **SYNEP**, syndicat national de l'Enseignement privé **CFC-CGC**, ne croit pas plus au Père Noël qu'au petit Jésus soviétique !! Les promesses de ce jour tout comme celles de la lettre aux éducateurs n'ont de valeur que pour celles et ceux qui veulent les croire !!

Prenons un seul exemple : plus de classe le samedi pour les jeunes en primaire !! C'est super pour les familles, et cela permet une vraie rupture de deux jours dans l'emploi du temps des élèves, avec tout le bien que cela apporte. Mais en écho à cette bonne idée, les jeunes en échecs auront des cours de rattrapage le... samedi matin !!

Ceux-là même qui sont en difficulté vivront ce complément d'étude comme une brimade, comme une colle, et les familles seront pénalisées !!

Il faut, à l'Enseignement, des maîtres qui permettent de dédoubler des classes où les difficultés existent et les cours dits de rattrapage doivent être donnés le soir au moment de l'étude.

Quant à l'enseignement du respect, démarche noble s'il en est, cela ne doit-il pas être inculqué dans les familles ? Mais que sont devenues les familles... ?

Le 15 février 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Le SYNEP CFE-CGC

chez le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique (SGEC)

Evelyne CIMA, Secrétaire Générale du **SYNEP CFE-CGC**, accompagnée d'Alain BELLEUVRE et d'Alain GROSS ont été reçus le 12 février 2008 par Monsieur de LABARRE, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique de France. Ce dernier était assisté de messieurs GIRARD et DIRAISON.

Durant plus de deux heures, le **SYNEP CFE-CGC** a présenté ses projets dont le Certificat de Compétences Pédagogiques. Ce projet « qualité », qui propose une vraie formation psychologique, didactique et de la gestion des difficultés, a reçu un accueil très intéressé et les questions posées permettront de l'enrichir. Les compétences du recouvrement avancées par Alain GROSS que nous souhaitons voir organisées au niveau national seront étudiées.

En revanche, le SGEC reste radicalement opposé à l'inscription des enseignants sous contrat sur les listes prud'homales et là le point de désaccord reste fort.

Globalement, le SYNEP CFE-CGC se dit satisfait de cette séance de travail et il a été décidé d'un minimum de deux séances annuelles de travail.

Le 13 février 2008

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

« La formation des enseignants face à leur mal être »

La commission présidée par M. POCHARD a remis le 04 février 2008 son rapport au Ministre de l'Education Nationale, au sujet des enseignants et de leur métier.

En substance, les professeurs souffrent du décalage permanent entre les connaissances qu'ils ont à transmettre et la réalité de leurs élèves, toujours changeante, et dans le temps et dans les établissements scolaires (il y a un monde entre enseigner à Henri IV à Paris et dans un établissement ZEP du 93). Quant aux revenus et aux carrières, les critiques démontrent l'inéquité entre les enseignants et les autres serviteurs de la Nation.

Une lacune notoire de ce rapport est l'absence de toute référence à l'apprentissage de la transmission des savoirs hors Education Nationale, comme par exemple pour l'enseignement privé hors contrat qui représente une part de plus en plus importante de l'enseignement.

Le **SYNEP CFE-CGC**, depuis longtemps déjà, propose la mise en place d'une formation universitaire réelle à la pédagogie, psychologie, didactique, afin que les maîtres et les formateurs soient réellement préparés à leur mission qu'est la transmission des savoirs. Le ministre de l'Education Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont déjà été informés de notre projet et des rendez-vous ont eu lieu.

Le 4 février 2008



Le  syndical

Réactions et communiqués 2008-2007

Le mot du Président du SYNEP CFE-CGC

La gifle...

Le Syndicat National de l'Enseignement Privé **SYNEP CFE-CGC** se solidarise totalement à la détresse de l'enseignant lynché par tant de disproportion entre une gifle après une insulte et la garde à vue qu'il a subie. Heureusement que ce professionnel de la transmission des savoirs n'a pas donné un coup de pied au cul, il aurait pu être soupçonné de pédophilie...

Au fait, quelle est la réaction de la hiérarchie du gendarme qui, lui, n'a pas hésité à se rendre en uniforme à l'établissement scolaire, sachant bien l'impact d'une telle apparition... Pauvre France !! Voilà un monde à l'envers !!

Philippe de MARTHE

Le 1er février 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Communiqué de presse

Baffe révélatrice

Dans un état de droit il est inadmissible que quiconque se fasse justice ! Aussi le **SYNEP CFE-CGC** ne peut-il que réprover vivement le geste de l'enseignant qui, en réplique à une insulte, a récemment giflé un élève !

Mais, le **SYNEP CFE-CGC** se demande si, à l'heure qu'il est, à l'Education nationale, on est encore dans un « état de droit ». En effet, l'ensemble de ses personnels se fait régulièrement insulter, voire physiquement malmener, tant par certains élèves que par leurs parents ; et ce sous l'œil souvent bienveillant d'une hiérarchie chez qui les causes du laxisme sont bien connues.

D'ailleurs, si le laxisme n'était pas général, dans le cas présent, serait-il nécessaire que le ministre monte au créneau, en personne, pour demander ce qui devrait être une évidence : que l'élève soit lui aussi sanctionné ?!

Le 1er février 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Enseignement Privé et Prud'homales

Le **SYNEP CFE-CGC** exige l'inscription des 120 000 enseignants de l'Enseignement Privé sous contrat sur les listes des élections prud'homales.

En effet, bien qu'étant agents de l'Etat (mais pas fonctionnaires !), ils sont électeurs et éligibles aux élections professionnelles, dans leurs établissements, en vertu de la loi CENSI du 5 janvier 2005 et du Code du Travail.

Le 25 janvier 2008.



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Certificat de compétences pédagogiques

Les syndicats de la Formation (**F&D CGC**) et de l'Enseignement Privé (**SYNEP CFE-CGC**) de la Fédération GFPP de la CFE-CGC ont été reçus au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le mardi 15 janvier 2008.

L'entretien a porté sur une nécessaire mise en adéquation entre la formation pédagogique des enseignants et formateurs du secteur privé et la réalité du terrain.

Le Ministère a trouvé très pertinente la position de nos 2 syndicats qui proposent d'intégrer, dans la réforme en cours des IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres du public), la mise en place d'un certificat de compétence pédagogique accessible à tous ceux en charge de la transmission des savoirs.

Le 15 janvier 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Enseignement Privé : Pouvoir d'achat

En accord avec notre fédération GFPP, le **SYNEP CFE-CGC**, qui croit aux vertus des négociations, demande formellement l'ouverture de négociations salariales pour l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants de l'Enseignement privé.

Le 15 janvier 2008



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Pouvoir d'achat des éducateurs

Après la première conférence de presse du Président de la République, le **SYNEP CFE-CGC** réaffirme son opposition radicale à l'augmentation du temps de travail des éducateurs au delà des 35 heures hebdomadaires. La pertinence de leur action s'amenuise au fur et à mesure de la journée et il serait dommageable pour les jeunes qui leur sont confiés sous prétexte d'augmentation de leur pouvoir d'achat de leur demander des heures supplémentaires. C'est le salaire qu'il faut augmenter afin qu'il soit en adéquation avec la réalité du travail fourni et de leur engagement éducatif et non leur temps de travail !

Le 9 janvier 2008



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Le troisième tour des Présidentielles ?

A entendre les revendications tous azimuts (régimes spéciaux de retraites, carte judiciaire, étudiants des universités), il est clair que des syndicats, prêtant main forte à certains partis politiques qui n'ont pas su s'imposer par les urnes, sont en train de jouer le 3ème tour des élections présidentielles.

Le **SYNEP CFE-CGC** refuse d'entrer dans ce jeu politicien économiquement et humainement destructeur. Bien que les conditions de travail des enseignants de l'Enseignement Privé se soient dégradées depuis la Loi CENSI, et que le pouvoir d'achat de tous les personnels, enseignants, personnels éducatifs, administratifs et des services reste médiocre, le **SYNEP CFE-CGC** n'appelle actuellement pas à la grève et veut croire encore aux possibles négociations.

Le 11 novembre 2007



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

Enseignement Supérieur et Recherche

Le SYNEP CFE-CGC chez la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Une délégation du **SYNEP CFE-CGC** a été reçue le mardi 18 septembre 2007 chez Valérie PECRESSE, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Pendant plus d'une heure, elle a pu présenter les idées du **SYNEP CFE-CGC** et proposer une évolution du statut de l'enseignement supérieur privé en France, en prenant pour exemple les réflexions de l'Institut Catholique de Lille.

Le Ministère l'a chargée de lister et d'inventorier avec ses interlocuteurs de l'Enseignement Supérieur Privé de France ce qui servira de base à ce nouveau chantier.

Le 19 septembre 2007.



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2008-2007

BRUXELLES

Le SYNEP CFE-CGC à BRUXELLES « Hommes et femmes entre vie professionnelle et vie familiale »

Du 12 au 14 septembre 2007, le **SYNEP CFE-CGC** a participé aux travaux de la Confédération Européenne des Syndicats Indépendants (CESI).

L'évolution démographique de notre vieux continent est un lieu d'inquiétude : comment permettre dès aujourd'hui le développement d'une natalité qui redonnera sang et sens à notre Communauté ?

Il est fondamental de pouvoir garantir, à chacun, la liberté d'organiser sa vie professionnelle et familiale.

Le **SYNEP CFE-CGC** demande de ne jamais perdre de vue la dimension humaine au profit d'une conception utilitariste.

Bruxelles le 14 septembre 2007

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr